

bulles nasales en forme de tube à l'avant

enveloppé dans ses ailes au repos
 toujours suspendu
 oreilles pointues

Grand Rhinolophe
(Rhinolophus ferrumequinum)
 grande taille 54-71 cm
 (= taille du pouce ferme)
 Envergure: 33 à 45 cm

queue modérément élanée: 2/3 de la taille
 Arcades oculaires peu saillantes

"Lèvres" généralement claires et immaculées
Lézard vivipare
(Zootoca vivipara)
 15 à 18 cm

Orvet fragile
(Anguis fragilis)
 30 à 50 cm

zellige métallique
 gris-brun uni
 bandes latérales sombres

Pie grièche écorcheur
(Lanius collurio)

masque noir
 tête grise
 manteau brun-rouge
 bec noir fort et crochu

Quelques
Espèces protégées
 des
haies bocagères
 de Normandie

Queue de 15 à 20 cm
 dos et flancs roux
 ventre blanc

Écureuil roux
(Sciurus vulgaris)
 18 à 23 cm
 205 à 410 g

Calotte rouge
 dos vert
 Croupion jaune
 fins crochets aux oreilles (automne/hiver)

Pic vert
(Picus viridis)
 Souvent observé à terre
 Vol ondulé, les ailes se replient
 totalement entre les séries de battements

Bouvreuil pivone
(Pyrrhula pyrrhula)

Calotte et bec noirs
 ventre beige
 Croupion blanc
 ventre rouge

Chouette hulotte
(Strix aluco)
 yeux noirs
 Hurllement ("hou-ou") caractéristique

antennes presque aussi longues que le corps
 thorax rude avec épine latérale
 corps noir
 élytres brun/rougeâtre sur le bout

Grand capricorne
(Cerambyx cerdo)

des brun-orangé
 ventre clair
 gros yeux noirs
 longues vibrisses ("moustaches")
 queue touffue (5 à 8 cm) presque aussi longue que le corps

Muscardin
(Muscardinus arvensis)
 6 à 9 cm, 15 à 20 g
 poids pouvant doubler avant l'hibernation

Plumage fauve mate

coloration tachée ou lignée de jaune
 ♂♀
 Salamandre tachetée
(Salamandrina atra)
 15-20 cm

papille branchiale
 Toie respiratoire vert-bleu
 généralement brun-rouge sur les flancs
 Longs doigt terminés par des ventouses
 Poinette verte
(Hyla arborea)
 4 à 5 cm
 sac vocal

Quelques espèces protégées des haies bocagères de Normandie

La haie, un habitat d'espèces protégées... à respecter

Les haies accueillent un grand nombre d'espèces. Elles leur apportent nourriture, abris, lieux de reproduction et/ou favorisent leur déplacement. Certaines de ces espèces sont protégées par la loi (Article L. 411-1 du Code de l'Environnement). Parmi elles, on peut citer par exemple toutes les espèces de chauves-souris et de reptiles, ainsi qu'un grand nombre d'amphibiens et d'oiseaux. Il est interdit de perturber ou de détruire des individus ou nids de ces espèces et, pour la plupart, il est aussi interdit de détruire, altérer ou dégrader leur habitat (gîtes, terriers, ...). Ainsi, les haies, en tant que zones de repos et de reproduction, sont protégées.

Un paysage bocager en déclin... comme les espèces qu'il abrite

Bien que la Normandie soit la 3^{ème} région de France en matière de densité de haies, le linéaire de haies a diminué de plus de moitié entre 1972 et 2016 dans les trois départements normands les plus bocagers. Le phénomène se poursuit. Or, moins de haies, c'est moins d'abris, de nourriture et de corridors pour les espèces locales.

La haie... ou plutôt les haies !

Les haies bocagères existent sous différentes formes : résiduelle ou récemment plantée, buissonnante basse, arbustive, alignement d'arbres ou mixte. Cette dernière, qui combine arbres, arbustes et buissons, est la plus riche en matière de biodiversité car elle offre une variété d'habitats et de ressources pour un large éventail d'espèces.

La haie, élément du bocage

Dans le bocage, la haie est un élément essentiel qui agit en synergie avec d'autres milieux naturels, tels que les talus, les mares et les prairies permanentes. Chaque milieu héberge des espèces spécifiques. Certaines utilisent plusieurs milieux à différents moments de leur cycle de vie. Par exemple, certains amphibiens se reproduisent dans les mares mais passent l'hiver dans les haies et les talus. De même, les chauves-souris trouvent refuge dans les arbres, tandis qu'elles se nourrissent dans les prairies environnantes. Ensemble, ces milieux créent un réseau de corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer, d'interagir et de s'adapter au changement climatique.

Rainette verte au repos dans une haie



Mâle de rainette verte dans une mare



Entretien des haies : choisir la bonne période

La taille d'une haie ne doit pas être systématique mais répondre à un besoin spécifique. Si elle est nécessaire, privilégiez une taille sélective ou un élagage doux avec des outils adaptés pour une coupe nette. Pour limiter l'impact sur les espèces, intervenez en automne ou en hiver, hors des périodes de reproduction. Ce principe, inscrit dans la Politique Agricole Commune (PAC) pour les agriculteurs, est valable pour tous (collectivités, entreprises, particuliers).



Autres atouts de la haie

- ✓ Protection des cultures / Brise-vent
- ✓ Régulation des inondations et des sécheresses
- ✓ Réservoirs de biodiversité
- ✓ Bien-être animal
- ✓ Pollinisateurs et auxiliaires de culture
- ✓ Qualité des sols / Lutte contre le ruissellement
- ✓ Adaptation au changement climatique / Stockage de carbone
- ✓ Préservation de la qualité de l'eau
- ✓ Paysages et cadre de vie
- ✓ Production de bois, de fruits et de fourrage

La haie, un habitat de choix pour la faune sauvage

Les haies bocagères permettent de satisfaire les besoins vitaux de nombreuses espèces :

- **La reproduction** : Les oiseaux, insectes, reptiles et petits mammifères trouvent dans les haies des lieux sûrs pour installer leurs nids, gîtes ou sites de reproduction à l'abri des prédateurs.
- **Le repos** : Les couches denses de végétation offrent un abri contre les intempéries et les dangers extérieurs. Les arbres creux et les trous dans les troncs sont un gîte indispensable pour les chauves-souris et certains rapaces nocturnes. Les galeries souterraines sont des refuges précieux pour les petits mammifères, les amphibiens, les reptiles et certains insectes, notamment pour leur repos hivernal.
- **Le repas** : Les haies fournissent des ressources alimentaires comme des baies, fruits, graines ou des insectes, essentielles pour de nombreuses espèces animales, qui elles-mêmes font partie de la chaîne alimentaire.

La haie, différentes réglementations, un principe : Éviter, Réduire, Compenser

Si votre projet de travaux est susceptible d'impacter une ou des haies, la démarche Éviter, Réduire, Compenser (ERC) constitue une obligation réglementaire :

- **Évitez** toute action susceptible de dégrader ou détruire les habitats d'espèces protégées.
- **Réduisez** les impacts des interventions inévitables en adaptant leur ampleur et en choisissant des méthodes respectueuses de l'environnement.
- **Compensez** les impacts inévitables en mettant en place des mesures compensatoires, telles que la création de nouveaux habitats ou la restauration de zones similaires à celles touchées (replantation de haies, création de mares...).

En plus de la réglementation relative aux espèces protégées, les haies sont soumises à diverses règles en fonction de leur emplacement. Avant d'entreprendre des travaux sur vos haies, contactez votre mairie ET votre Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Comment agir en faveur de la biodiversité des haies bocagères ?

Chacun à son échelle, il est possible d'agir en faveur de la biodiversité des haies bocagères.

- **Mieux connaître** : partagez vos observations d'espèces sur l'application « INPN Espèces » pour contribuer à leur recensement.
- **Planter** : favorisez la diversité en plantant des haies variées avec des espèces locales adaptées au climat. Demandez la liste de ces espèces auprès de votre DDTM.
- **Conserver** : quand c'est possible, laissez sur pied vos arbres morts, gardez les souches, le lierre et autant de micro habitats pouvant accueillir une large diversité d'espèces.

